



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**Vous avez un handicap reconnu par la COTOREP ou la CDAPH et
vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

10 Inspecteurs des finances publiques : Aveyron, Calvados, Charente-Maritime, Eure, Indre, Landes, Meurthe-et-Moselle, Vaucluse, Haute-Vienne, Direction de Contrôle Fiscal d'Ile-de-France (93).

29 Contrôleurs des finances publiques : Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Lot, Manche, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Vosges, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction des Résidents à l'Etranger et des Services Généraux (93), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75).

72 Agents administratifs des finances publiques : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Doubs, Eure, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction Nationale d'Interventions Domaniales (94), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75), Direction de Contrôle Fiscal Sud-Est (06).

Pour tous renseignements et **retrait d'un dossier de candidature**, consultez le site : « www.economie.gouv.fr/recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2016 » ou contactez le correspondant suivant :

Pour compléter les coordonnées, cliquer à gauche à l'extérieur du cadre pour faire apparaître le curseur dans le paragraphe à modifier

Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle
50, Rue des Ponts – CO 60069 – 54036 NANCY CEDEX
Mme Catherine DUJON-ROTH
03,83,17,71,21

Date limite de dépôt des candidatures : le 25 janvier 2016

LES CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER

ATTENTION APPELEE : Il est rappelé que ce **recrutement** s'adresse aux personnes handicapées qui veulent intégrer la fonction publique. Il n'est donc **pas ouvert aux candidats qui seraient déjà fonctionnaires titulaires.**

1. Avoir la qualité de travailleur handicapé ou être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé COTOREP ou CDAPH doit être en cours de validité à la date de début du contrat ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail (annexe 2).

Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander au plus tôt son renouvellement et obtenir celui-ci avant l'établissement du contrat

En cas de doute sur la validité des documents présentés, les directions demanderont la validation au bureau RH-1C.

2. Compatibilité du handicap avec l'emploi :

Le handicap doit être jugé compatible avec l'emploi postulé. **La vérification de la compatibilité du handicap avec l'emploi est effectuée par un médecin agréé au cours de la visite médicale d'aptitude**, prévue au 1^{er} alinéa de l'article 20 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Cette visite médicale devra avoir lieu avant la signature du contrat (cf. § VI de la note de service et les imprimés en annexe 10).

3. Conditions de diplômes :

Les candidats doivent remplir les mêmes conditions, en matière de diplôme ou de niveau d'études, que celles exigées des candidats aux concours externes et fixées par le statut particulier du corps dont relève l'emploi auquel ils postulent, à savoir :

- Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II
- Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV
- Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V

En cas de doute sur la validité ou le niveau d'un diplôme, les directions demanderont la validation au bureau RH-1C.

4. Conditions générales d'accès aux emplois publics :

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national) :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : carte nationale d'identité en cours de validité, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité, ou passeport en cours de validité ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions. En cas d'inscriptions au B2, l'expertise du bureau RH-1C sera demandée pour validation ;
- uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement : présenter un justificatif de la position régulière au regard du service national (cf. annexe 5 in fine).

DÉPÔT DES CANDIDATURE ET PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature (annexes 6-A-B-C) sera retiré par les candidats auprès des directions ou téléchargé sur le site internet du Ministère :

www.economie.gouv.fr/recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2016.

Il comprend (un dossier par catégorie d'emploi) :

- Le dossier à compléter par le candidat ;
- La notice pour le remplir et les pièces à fournir ;
- La liste des directions offertes avec leurs coordonnées ;
- La fiche métier de l'emploi postulé.

Dès la publicité du dispositif, **les candidats peuvent déposer leur dossier** de candidature auprès des directions sur lesquelles ils postulent et ce **jusqu'au 25 janvier 2016**.

Les candidats pourront, si la condition du diplôme requis est remplie, postuler pour plusieurs catégories d'emploi (inspecteur, contrôleur ou agent administratif des finances publiques).

Pour chaque emploi, ils pourront postuler dans 5 directions au maximum classées sur le dossier de candidature par ordre de préférence décroissant.

Le classement des directions choisies par ordre de préférence devra être identique pour tous les dossiers déposés sous peine de rejet de la candidature.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- le dossier de candidature dûment complété ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé COTOREP ou CDAPH en cours de validité à la date de début du contrat ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail (annexe 2). Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander et obtenir son renouvellement avant l'établissement du contrat ;
- la photocopie du diplôme requis pour postuler :
 - Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II
 - Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV
 - Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V
- la photocopie du document prouvant la nationalité du candidat (française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen) : carte nationale d'identité en cours de validité, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité, ou passeport en cours de validité ;
- et **uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans** à la date du recrutement, un justificatif de la position régulière au regard du service national : si la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel à la préparation à la défense JAPD) a été effectuée fournir le certificat individuel de participation à la JDC, dans le cas contraire fournir l'attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption, ou l'attestation de situation administrative (en cas de perte du justificatif).